

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le **9 SEPTEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2020

Étaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, TOUZE Isabelle, LE BRETON Jérôme, ROUGIE Alexandre, LAMART Thierry, TOUZE Annie, LE CALLOCH Franck, KERRAND-THERY Diane, MAILLARD Anne-Franck, ANGEE-LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, SOMME Nicolas

Mme TEXIER Véronique a été élu (e) secrétaire

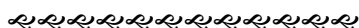
**N° 2020-09-01**

### **OBJET : Désignation des délégués aux commissions communautaires**

Le Conseil Municipal a procédé à la mise en place des diverses commissions communautaires. Ont été désignés :

<b>Finances / Mutualisation et proximité / Patrimoine</b>	Mutualisation, lin entre les communes et la communauté... Etude, préparation et suivi des BP, CA, suivi de la fiscalité Prospective financière Patrimoine communautaire (bâtiments, voirie, travaux)	CARDIN Samuel TOUZE Annie
<b>Développement du territoire</b>	Développement économique Développement touristique	MARCY Christelle COURTEL Isabelle ROUGIE Alexandre
<b>Attractivité du territoire</b>	Développement numérique Culture Mobilité, transport	LE CALLOCH Franck TEXIER Véronique
<b>Environnement</b>	Transition écologique et transition agricole Déchets Eau SPANC	ROUGIE Alexandre KERRAND-THERY Diane
<b>Aménagement du territoire</b>	Urbanisme Habitat SCOT...	LAMART Thierry LE BRETON Jérôme

<b>Services aux familles</b>	Petite enfance Enfance, jeunesse Equipements aquatiques Vie associative	ANGEE-LE FLOCH Virginie JOSSET Régis
<b>Emploi, insertion, social</b>	Vie sociale MSAP Santé Territoire Zéro Chômeur	TOUZE Isabelle MAILLARD Anne-Franck



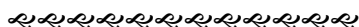
**N° 2020-09-02**

**OBJET : Désignation d'un délégué au P.C.A.E.T.**

Madame le Maire, précise que la commune de Missiriac doit procéder à la nomination d'un délégué au P.C.A.E.T. (Plan Climat Agriculture Air Energie Territorial). Ce travail se réalise en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'ADEME afin de répondre aux enjeux climatiques en lien avec l'agriculture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

► **Désigne Samuel CARDIN**



**N° 2020-09-03**

**OBJET : Désignation des membres de la commission de Contrôle des Listes Electorales**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Electoral et notamment son article L19,

Considérant que le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune,

Considérant que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus avec une seule liste représentée au conseil municipal, la commission de contrôle est composée de 3 membres. Les membres de la commission sont désignés par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, désigne :

► **LE BRETON Jérôme**

- ▶ **KERRAND-THERY Diane**
- ▶ **LAMART Thierry**



**N° 2020-09-04**

**OBJET : Suppression de la régie Transports Scolaires**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles R. 1617-1 à 18,  
Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le CGCT et complétant le Code de la santé publique et le Code de l'action sociale et des familles,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu l'instruction ministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,  
Vu l'arrêté municipal en date du 28 décembre 1992 instituant une régie de recettes relative aux transports scolaires,

Madame le Maire rappelle que la gestion des transports scolaires est dorénavant gérée Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande, en tant que compétence intercommunale. Elle propose en conséquence de clôturer la régie communale de recettes des transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **approuve la clôture de la régie de recettes relative aux transports scolaires par suppression de celle-ci**



**N° 2020-09-05**

**OBJET : Délégation de signature pour l'urbanisme**

Madame le Maire rappelle que la commune de MISSIRIAC avait confié aux services de Ploërmel Communauté l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols sur notre commune. A ce titre, la date d'élection du maire étant mentionné dans les règlements de fonctionnement, il convient de mettre à jour et mettre en place les délégations de signature pour ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **Approuve le règlement de fonctionnement du service relatif à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme**
- ▶ **Approuve les délégations de signature**



**N° 2020-09-06**

**Annule et remplace la délibération n° 2020-06-07**

**OBJET : Délégation d'attribution au Maire**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération n° 2020-06-07 en date du 2 juin 2020, relatif à la délégation d'attribution au Maire.

Suite à un courrier de Monsieur le Préfet en date du 25 août 2020, demandant au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur différents points. Le conseil municipal décide de supprimer différents points.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**► décide de confier les délégations suivantes au Maire :**

- 1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- 2°) procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, leur renégociation ou leur aménagement et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 3°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 4°) décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 5°) passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 6°) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 7°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 8°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 9°) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 10°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 11°) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 12°) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 13°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 14°) donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

15°) signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) et signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux (PVR),

16°) exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial,

17°) exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-3 du code de l'urbanisme,

18°) prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

19°) autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,



**N° 2020-09-07**

**OBJET : PLU : Objectifs poursuivis et modalités de concertation**

Madame le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser le PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L 151-1 et suivants du code de l'urbanisme. En effet, la commune souhaite lancer cette révision pour prendre en compte :

- L'évolution du contexte nationale avec la présence de nouvelles dispositions législatives et réglementaires
- L'approbation du SCOT du Pays de Ploërmel
- Au-delà de l'intégration des nouvelles exigences législatives, la révision du PLU permettra aux élus de réfléchir à un projet de territoire cohérent et de réaffirmer collectivement certains objectifs du PLU actuel

Lors de la réunion du 29 juin 2020 les modalités de concertation à mener avec la population avaient été fixées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal**
- **approuve les objectifs tels qu'énoncés précédemment**
- **définit les modalités de concertation à mener avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées se fera :**
  - **Exposition à la mairie des documents graphiques présentant d'une part le diagnostic initial de la commune, d'autre part, les enjeux et les objectifs en matière de développement, d'aménagement de l'espace et la protection de l'environnement**
  - **Organisation d'une réunion publique avec le bureau d'études, la date de réunion sera communiquée ultérieurement par voie de presse et du site internet**

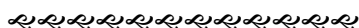
## N° 2020-09-08

### **OBJET : Schéma Vélo**

Mme HERVE Muriel et Cyril FOUQUET interviennent en début de conseil pour la présentation du schéma Vélo. Une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 14 M€ est allouée au département du Morbihan afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes. L'accent sera mis sur l'environnement et l'économie locale et d'autre part sur le développement de la mobilité douce via le déploiement de pistes cyclables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **Donne un accord de principe pour ce projet**
- ▶ **Dit qu'un montant maximum de 50 000 € sera étalé sur 4 ans**
- ▶ **Sollicite la subvention (DSIL) auprès du département par l'intermédiaire de l'OBC**



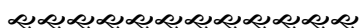
## N° 2020-09-09

### **OBJET : Travaux Résidence St-Gonéry – Demande de subvention**

Madame Le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale attribuant une enveloppe DSIL « Dotation de soutien à l'investissement Local » afin d'accompagner les communes pour une relance rapide et massifs dans différents projets, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **Donne son accord pour la rénovation des ouvertures**
- ▶ **Sollicite auprès de la Préfecture la subvention (DSIL)**



## N° 2020-09-10

### **OBJET : Travaux à l'Eglise – Demande de subvention**

Madame Le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale attribuant une enveloppe DSIL « Dotation de soutien à l'investissement Local » afin d'accompagner les communes pour une relance rapide et massifs dans différents projets, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics. Dans l'église, une phase de travaux plus urgente concernerait la rénovation des plâtres des murs intérieurs ainsi que les plafonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **Donne son accord pour la réfection des murs intérieurs et les plafonds**
- ▶ **Sollicite auprès de la Préfecture la subvention (DSIL)**

## N° 2020-09-11

### **OBJET : Construction de 6 logements seniors – Demande de subvention**

Madame Le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale attribuant une enveloppe DSIL « Dotation de soutien à l'investissement Local » afin d'accompagner les communes pour une relance rapide et massifs dans différents projets, qui bénéficiera en particulier aux secteurs du bâtiment et des travaux publics. La construction de 6 logements seniors permettra une cohabitation avec les 12 résidents désorientés actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **Sollicite auprès de la Préfecture la subvention (DSIL)**



## N° 2020-09-12

### **OBJET : Schéma Vélo – Demande de subvention**

#### **Annule et remplace N° 2020-09-08**

Mme HERVE Muriel et Cyril FOUQUET interviennent en début de conseil pour la présentation du schéma Vélo. Une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 14 M€ est allouée au département du Morbihan afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes. L'accent sera mis sur l'environnement et l'économie locale et d'autre part sur le développement de la mobilité douce via le déploiement de pistes cyclables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **Donne un accord de principe pour ce projet**
- ▶ **Dit qu'un montant maximum de 50 000 € sera étalé sur 4 ans**
- ▶ **Sollicite la subvention (DSIL) auprès de la Préfecture pour le compte de la commune**
- ▶ **Autorise l'OBC à percevoir la subvention pour le compte communautaire&**

#### **Suivent les signatures**

*Le Maire,*

*Les membres du Conseil Municipal,*

*Le Secrétaire,*